




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 1 / 0 8 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 0 1 / 0 8 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2025\_9108

## 1 Intitulé du projet

Déclaration de création d'un forage d'irrigation (F1) en eau souterraine sur la commune de "LIGESCOURT" 80150 Parcelle XD13 au sud de la commune

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SCEA d'Avout Père et Fils

Raison sociale

SCEA d'Avout Père et Fils

N° SIRET

3 1 9 9 9 8 3 7 3 0 0 0 1 7

Type de société (SA, SCI...)

SCEA

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

d'Avout

Monsieur

Prénom(s)

Paul

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 27 du tableau annexé à l'article R 122-2 du code de l'environnement	Tableau annexé au R122-2: a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. IOTA: Rubrique 1.1.1.0 sondage, forage [...] en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines (D)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de réalisation d'un forage d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 70 m environ à Ligescourt (80150) dans le département de la Somme, parcelle XD 13.  
Il s'agit d'un projet porté par la SCEA d'Avout Père et Fils.  
Construction en cas de succès de l'opération de pompage, d'une station de pompage.  
Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre dans ce secteur.  
L'altitude du projet, au sud du village, est de 65 m NGF. La nappe est à 30 m NGF.  
La profondeur de la nappe atteint donc 35 m d'où la profondeur de 70 m envisagée pour le forage.  
Le captage AEP le plus proche est à 4200 m au Sud-Est du site sur la commune de Crécy-en-Ponthieu.  
Le forage d'irrigation le plus proche est à 2250 m au Sud-Ouest du site, (cf carto jointe).  
Le projet se trouve au sein de la masse d'eau Authie et du bassin versant de ce même fleuve, à 3500 m environ au Sud-Ouest du fleuve et à 3200 m des premières zones humides (cf carte jointe).  
La SCEA ne possède actuellement pas d'autre forage. Deux forages sont envisagés, F1 au sud et F2 au nord de la commune, car un seul forage n'est pas possible vu l'allongement des réseaux rendu obligatoire par le Contournement du village. Le volume prévu sera réparti entre les deux forages selon les années : plus au sud qu'au nord vue la répartition et la qualité des terres.

#### 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'irriguer des îlots de l'exploitation non desservis à ce jour, sur la commune de Ligescourt : pommes de terre 20 ha, lin 15 ha et oignons 15 ha.

Grâce à l'irrigation l'exploitation peut diversifier davantage ses cultures sur les îlots concernés et ainsi lutter contre les résistances des adventices par un allongement des rotations.

Le Volume souhaité atteint 91000 m<sup>3</sup>/an pour les deux forages, selon les volumes de la gestion volumétrique dans la Somme pour un débit espéré de 60 m<sup>3</sup>/h chacun.

La consommation d'eau d'irrigation est moyenne dans le bassin de l'Authie.

Planter pommes de terre et légumes sans irrigation à l'heure actuelle devient très risqué économiquement vue l'évolution climatique.

La rivière Authie est à un niveau de débit correct historiquement, de module 7.9 m<sup>3</sup>/s. Son débit observé le 28 juillet 2025 est de 7.82 m<sup>3</sup>/s à Dompierre-sur-Authie.

Ce secteur est moyennement irrigué à ce jour, le projet ne sera donc pas pénalisant pour les milieux naturels.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary de 70 m de profondeur + essais de pompage longue durée; durée 3 j à une semaine. Édification d'une station de pompage et intégration d'un moteur et d'une pompe. Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m<sup>2</sup> minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel. Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 380 mm, tubage de 315 mm, cimentation de la tête de colonne jusque 30 à 35 m afin d'éviter les infiltrations. Tout cela si le débit obtenu est suffisant (60m<sup>3</sup>/h comme objectif) : un forage de reconnaissance de plus petit diamètre sera éventuellement réalisé au préalable afin de s'en assurer. Les crépines seront situées en dessous de la nappe (35 m en théorie) jusque 70 m de profondeur ou presque.

Toutes les précautions seront prises au moment des travaux pour éviter la pollution de la nappe, selon les prescriptions de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003, ainsi que pour le rebouchage éventuel en cas d'échec de forage.

Pour le calcul de l'influence (selon la méthode du BRGM), les caractéristiques de l'aquifère ont été estimées de la façon suivante en l'absence de références plus précises :

Transmissivité = 0,001m<sup>2</sup>/s à 0,008 m<sup>2</sup>/s, le coef emmagasinement = 0.0125 à 0,05. Il est escompté sans certitude une productivité moyenne dans ce secteur. Le rayon d'influence est estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob de 119 m à 340 m. Ce rayon est indépendant du débit, mais dépend de la durée de pompage en continu, par contre le rabattement de la nappe est dépendant du débit de pompage. Ce rabattement est évalué de 11 à 40 cm à 100 mètres, pour 60 m<sup>3</sup>/h. La rivière et les zones humides ne seront pas atteintes.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation

La tête de forage sera protégée dans les règles (cf ci dessus).

Le forage sera équipé d'une pompe à moteur électrique vue la proximité du village. Les habitations les plus proches sont à 200 m sur Ligescourt.

Le site est situé à une altitude NGF de 65 m environ. La nappe est à une profondeur de 30 m NGF et les dièves ("mur" de la nappe) à une profondeur aux alentours de -15 m NGF. Le forage aura donc une profondeur de 70 m environ.

Dans le cas où la recherche d'eau s'avérerait infructueuse, le forage sera rebouché conformément à la réglementation et aux règles du décret du 11 sept 2003.

Géologie : depuis la surface, épaisseur de limons/argile d'environ 3 m, puis craie du Turonien qui renferme la nappe jusque 70 m.

Crépines : tube plein jusque 35m, puis crépines à partir de 35 m jusque 70 m.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une notice d'incidence avec calcul du rayon d'influence selon la méthode du BRGM ;

Le projet ne se situe pas dans les périmètres de protection d'un AEP, le captage AEP le plus proche est à 4200 m. Aucune influence n'y est possible. Le forage agricole le plus proche à 2250 m environ du site, au sud-ouest, ne sera pas touché.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur maxi 70 m environ, emprise au sol de la station environ 10 m <sup>2</sup> . Diamètre du forage 380 mm, l'eau est à 35 m environ donc la cimentation sera réalisée jusque 35 m; tube PVC plein jusque 35 m de diamètre ext 315 mm, crépiné 315mm ensuite jusque près de 70 m.	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie : cf plans joints

Lieu-dit :

Localité : Ligescourt

Code postal : 8 0 1 5 0 BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 5 2 , 3 9 " E Lat. : 5 0 ° 1 7 , 0 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

##### Communes traversées :

Implantation sur la commune de LIGESCOURT cf. cartographie jointe

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Aucun document d'urbanisme, RNU applicable, PLUi en cours à l'échelle de la CCPM

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	prélèvement en nappe souterraine; 91 000 m3 maximum à l'année. Impact faible au regard du peu de prélèvements présents dans le secteur.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori pas de modification prévisible hormis le pompage d'un volume prévisionnel maximal de 91 000 m3 dans la ressource en eau souterraine. Ce maximum ne sera pas atteint tous les ans selon les rotations des cultures et le forage utilisé F1 ou F2.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements dans la nappe souterraine sont faibles dans le secteur considéré. Le piézomètre voisin de Ligescourt montre une stagnation du niveau moyen depuis 2008 (première année de données); D'après les projections climatiques nouvelles la nappe ne souffrira pas de manque de recharge dans ce secteur. La répartition serait différente avec moins de pluie au printemps été et au moins autant en automne hiver.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF existantes sont à 200 m pour la plus proche, au Bois de Ligescourt, les zones Natura 2000 sont à 4 km du site du forage, au nord dans la Vallée de l'Authie.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est lié à la Vallée de l'Authie à 4 km environ
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol maximale : entre 10 et 20 m <sup>2</sup>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juste le déplacement correspondant aux visites régulières de maintenance, entretien, vérification des lieux. L'alimentation sera réalisée par un moteur thermique insonorisé.		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il serait alimenté par un moteur électrique, donc sans émission de bruit. Les habitations les plus proches sont à 200 m au Nord.		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Ce ne sont pas des rejets mais un arrosage des cultures, destiné à favoriser leur croissance. Il ne doit pas excéder le besoin des plantes, des outils de pilotages sont prévus pour cela.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Vues les productions de l'exploitation et les enjeux climatiques actuels, il est difficile d'éviter la création d'un forage pour assurer la pérennité de ces productions.

Une mesure compensatoire de plantation de haies 250 m sera mise en place sur une bande enherbée en bas d'une parcelle sensible à l'érosion afin de limiter le ruissellement en provenance du plateau et de favoriser l'infiltration; Une seconde mesure comportant une haie de 100 m sur dans une configuration semblable sur une autre parcelle sera également implantée.

L'exploitation a mis en place de nombreuses haies et bandes enherbées afin de limiter l'érosion en plus des pratiques culturales favorisant l'infiltration.

L'exploitation adoptera des pratiques agronomiques de manière à optimiser les apports d'eau, et à les réduire au maximum en fonction des besoins de la plante, grâce à l'utilisation d'outils de pilotage pour le déclenchement de l'irrigation selon la réserve hydrique du sol. l'infiltration sera recherchée en priorité.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minime causée à l'environnement. L'exploitation a réduit ses demandes de volume par rapport à un précédent projet.

Le pompage sera saisonnier (3 à 4 mois maxi) et discontinu dans la journée et dans le temps en fonction de la pluviométrie.

La durée de pompage sera au maximum de 5 à 6 jours sur 20 h dans les périodes de pointe hors arrêts.


Le captage AEP le plus proche est à 4200 m. Ils ne sera pas affecté vue la distance. Les impacts cumulés éventuels sont négligeables dans ce secteur et sur le bassin versant en général. L'irrigation est peu représentée et la pression sur la rivière occasionnée par le projet sera faible. La rivière a un débit régulier qui ne montre pas de signes de pression trop forte.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Localisation du projet Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Carte des captages AEP, des forages voisins avec distances carte hydrogéologique carte géologique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Photographie aérienne	<input checked="" type="checkbox"/>
4	mesure compensatoire	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom D'AVOUT

Prénom Paul

Qualité du signataire : SCEA D'AVOUT Père et fils

À Chaussoy-Epagny

Fait le 0 1 / 0 8 / 2 0 2 5



Signature du (des) demandeur(s)